

## NE SOYONS PAS LES DÉCONFITS DU DÉCONFINEMENT !

Ce lundi 11 mai, ça y est ! Enfin ! C'est la liberté ! Enfin presque...

**P**our une grande partie d'entre nous et après plus de cinquante-cinq jours à rester enfermés, confinés, prisonniers chez nous, la liberté de circuler librement est rétablie, même si ce n'est que partiellement et sous certaines conditions... C'est en tout cas une vraie respiration pour l'ensemble de la population, même si ce déconfinement progressif nous replonge, non sans angoisse, dans « le monde d'avant » que veut nous imposer le gouvernement. En effet, une grande majorité de Français est très inquiète face aux procédures gouvernementales. Cette période de crise sanitaire a démontré l'incompétence et l'inconséquence de l'exécutif ainsi que celles de nos dirigeants d'entreprises. D'ailleurs, ils portent tous la responsabilité pleine et entière du désastre que nous venons de vivre et ils devront répondre, devant le peuple, du nombre catastrophique de décès, ainsi que de la forte accentuation de la crise sociale qui viendra s'ajouter aux autres conséquences de cette crise sanitaire.

Les écoles ouvrent à nouveau leurs portes mais dans un flou particulièrement anxiogène pour les familles comme pour les enseignants et les personnels. Face à cette inquiétude généralisée, le gouvernement n'a qu'une seule réponse : une nouvelle fois il tente de se défaire de sa responsabilité quant aux conséquences de ses décisions, en la reportant sur les élus locaux et les directions d'écoles.

Il en est de même avec les transports collectifs et les commerces. L'essentiel pour Macron et Philippe, c'est la reprise à tout prix de l'activité économique, avec la restauration des marges et des profits, quelles qu'en soient les conséquences sur la santé de celles et ceux qui vont quotidiennement retourner au « chagrin ».

Quant à ces « héros » du quotidien, qui en risquant leur santé et leur vie durant ces derniers cinquante-cinq jours ont assuré la continuité des missions essentielles à la population – services hospitaliers, pompiers, ambulanciers, ramassage des déchets, transport, approvisionnement alimentaire, toutes les industries indispensables, etc. – leur dévouement risque rapidement d'être oublié pour laisser la place aux politiques d'austérité sociale que s'apprêtent à appliquer les serviteurs du capital.

Dans le même temps, le scandale des masques de protection perdure. Insuffisants en nombre pour protéger celles et ceux qui nous protégeaient et soignaient les personnes



**Pendant cette crise, nous avons rêvé au « monde d'après ». Les milieux d'affaires ont préparé le leur : c'est le même qu'avant !**

infectées, voilà que ce bien essentiel à la prévention de toutes et tous devient un objet de commerce, de spéculation et d'enrichissement pour les grandes enseignes de la consommation de masse ! À chacun de se procurer sa protection vitale, la santé exacerbe plus que jamais la convoitise commerciale.

Pendant cette crise, nous avons rêvé au « monde d'après ». Les milieux d'affaires ont préparé le leur : c'est le même qu'avant ! Le même ? Pas tout à fait, car il sera plus injuste, plus cruel, plus inhumain et chacun y va de sa pensée régressive pour le construire. L'institut Montaigne par exemple, reconnu comme think tank du patronat, réclame la suppression des jours fériés, des congés payés, l'explosion du temps de travail, la baisse des salaires, la fin de toute législation sociale et environnementale... Pour la réaction, ces mesures radicales seraient indispensables au redémarrage de l'économie et surtout à la restauration du taux de profit de l'oligarchie capitaliste mondiale. Anticipant les exigences du Medef, Pénicaud et consorts ont rapidement publié des

ordonnances pour préparer le terrain à ces reculs sociaux encore inimaginables il y a quelques mois. Ils sont aidés dans cette sinistre besogne par la centrale syndicale complaisante dont le secrétaire général, Laurent Berger, passe plus de temps à fustiger les travailleurs qui résistent qu'à s'opposer au patronat. Comme il doit être bon pour lui de se rouler ouvertement dans la collaboration de classe, tel un chien dans une charogne, en signant en rase campagne avec Geoffroy Roux de Bézieux la reddition sociale, au nom de l'intérêt suprême du marché. Une sorte de trahison de classe décomplexée...

Dans les prochains jours nous devons nous attendre, au nom de « l'effort de guerre économique », à nous voir imposer des sacrifices sociaux accompagnés par de nouveaux ravages écologiques, en un mot un nouveau départ de la course mondiale mortelle, pour le profit immédiat.

Plus que jamais, il nous revient de rassembler largement les travailleuses et les travailleurs, d'échanger avec eux sur les éléments en notre connaissance et les mensonges d'État, mais surtout de les préparer à la guerre sociale que s'appête à mener Macron au nom du redémarrage économique.

#### **Dans nos secteurs professionnels, les dossiers ne manquent pas**

Il nous faut en premier lieu rétablir la responsabilité première et unique des patrons dans la sécurité des travailleurs. Pour cela nous devons être attentifs aux mesures qui seront appliquées et aux accords viciés qui seront proposés au nom de l'intérêt « commun » de l'entreprise, phraséologie chère à Berger et consorts pour signer les régressions sociales.

Dans la presse, nul doute que les éditeurs tireront profit de la situation pour accélérer les restructurations qui étaient dans leurs cartons en s'appuyant fortement sur l'aide financière de l'État. Le dossier Presstalis en est l'illustration parfaite (voir la déclaration fédérale ci-après)... tout comme l'avenir de Paris Normandie et de La Marseillaise, pour ne citer que ces deux titres, qui nous éclairera sur la stratégie des éditeurs en ce qui concerne le futur de la presse d'opinion et d'information dans notre pays et son indépendance. La Filpac-Cgt, organisation incontournable de ce secteur, continuera à se battre pour une presse libérée du joug du capital et pour une distribution pluraliste.

Dans l'industrie papetière, l'avenir de Chapelle Darblay ne tient qu'à la détermination des salariés et de leur syndicat CGT. Cette bataille pour la survie de leur usine doit devenir la bataille de cette filière industrielle du futur que représente la branche Papier/Carton. Dans la lutte pour imposer au capital notre « monde d'après », où se retrouve principalement notre conception de l'humain et du développement durable, nous devons imposer le maintien de cette papeterie innovante, écologique et socialement forte. La fédération restera donc plus que jamais mobilisée aux côtés des PapChap, en interpellant inlassablement les pouvoirs publics, la Commission européenne et l'ensemble de la profession, et ce, par tous les moyens nécessaires.

La FILPAC CGT et ses adhérents n'ont pas l'intention de devenir les déconfits de ce déconfinement mais, plus que jamais, d'être acteurs et décideurs de leur vie, ainsi que de l'avenir des générations futures et de la planète. •

## **NMPP / PRESSTALIS : L'HISTOIRE D'UNE GABEGIE IDÉOLOGIQUE**

**La liquidation de Presstalis met sérieusement en danger l'ensemble de la presse écrite et aura immédiatement de graves conséquences sur la liberté d'information et la diffusion pluraliste des idées dans notre pays.**

**P**resstalis, anciennement NMPP (Nouvelles messageries de la presse parisienne), naît deux ans avant la loi Bichet. Après les années sombres de l'occupation nazie, les Messageries françaises de presse (MFP) se substituent aux messageries de presse de Hachette, réquisitionnées pour collaboration avec l'ennemi. Cette nouvelle société, créée par des journaux issus de la Résistance, voit le jour en tant que coopérative, mais se retrouve vite en difficulté avec les attaques d'une messagerie concurrente soutenue par Hachette et de gros établissements bancaires. La nationalisation de la distribution des journaux ayant été écartée – notamment par les démocrates-chrétiens qui se sont opposés à la position défendue par le Parti communiste français et la SFIO – la loi Bichet est votée le 2 avril 1947. Élaborée initialement pour retrouver la liberté de la presse et sa distribution équitable sur l'ensemble du territoire, elle va malheureusement précipiter sa diffusion dans la sphère privée. Elle permettra surtout à Hachette, la fameuse « pieuvre verte » d'avant-guerre, de revenir aux manettes de cette diffusion deux

ans seulement après en avoir été écartée, en raison de son infamie.

La loi Bichet laisse le droit aux éditeurs de distribuer leurs titres mais les oblige à se constituer en société coopérative s'ils souhaitent se grouper dans ce but. Ainsi se forment les NMPP,



société coopérative détenue à 51 % par des coopératives d'éditeurs et à 49 % par Hachette qui en devient l'opérateur et en désigne le directeur général.

Ce système de distribution, même s'il n'est pas parfait, maintient pendant plus de soixante-dix ans une grande diversité de titres de la presse d'opinion et permet la création d'une multitude de magazines qui n'auraient pu voir le jour sans la capillarité du réseau des NMPP et la proximité de vente avec les quotidiens nationaux, dans les points de diffusion. En 2011, Hachette vend ses parts pour un euro symbolique. Les NMPP deviennent Presstalis, société à responsabilité limitée (SARL) puis société par actions simplifiées (SAS). L'effectif de la société passe de plus de 6 000 salarié.e.s à moins de 1 000 aujourd'hui. (Depuis 1982, les salarié.e.s de la première messagerie de presse bénéficient de départ en préretraite à l'âge de 55-56 ans.) Le système s'effondre et nous conduit à la situation actuelle.

### **INCA ou ALTO ? La peste ou le choléra ?**

« On » nous dit que la situation actuelle forcerait l'ensemble de la profession et l'État à choisir entre deux plans de sauvegarde. Le premier, INCA, adoubé par les magazines et les Messageries lyonnaises de presse (MLP), supprime purement et simplement Presstalis pour permettre à ces MLP - 20 % de la distribution en France et uniquement des magazines - de venir piller ses compétences informatiques et logistiques, sans avoir à régler le problème social de sa liquidation.

Le second, ALTO, concocté par Presstalis et les éditeurs de quotidiens nationaux, propose de réduire l'entreprise comme peau de chagrin et prévoit, comme le projet INCA, la suppression de centaines d'emplois et la liquidation de la société d'agence et de diffusion (SAD), filiale de Presstalis qui garantit une distribution de la presse de qualité en province. Certains petits éditeurs indépendants, sous l'impulsion du SAEP (syndicat de l'association des éditeurs de presse), profitant de l'effolement général et avec la bénédiction de l'ARCEP, ont même décidé de créer une nouvelle coopérative, comme le prévoit la loi du 18 octobre 2019 relative à la modernisation de la distribution de la presse, afin de pouvoir changer de distributeur de presse.

Les éditeurs, de journaux ou de magazines, grands ou petits, ont tous largement profité du système pendant de longues années et ils portent, certes certains plus que d'autres, la responsabilité de la situation actuelle.

Les éditeurs de la presse quotidienne nationale pour avoir dilapidé les aides à la presse dans leurs seuls intérêts. Le journal *Le Monde*, en faisant payer sa distribution atypique par la communauté d'éditeurs (seul quotidien du soir depuis trente ans), remportant haut la main la palme du plus grand profiteur du système !

Les éditeurs de la presse magazine pour avoir affaibli les NMPP en faisant jouer de façon abusive la concurrence entre celles-ci et les MLP et en engorgeant le système par l'exploitation de ses failles au nom du seul profit (jeux, encyclopédies, productions pornographiques, produits dérivés, hors-séries et autres titres encombrant les linéaires) ;

TOUS, en laissant le coût de la distribution calculé sur la valeur faciale des titres afin d'empocher les sommes alors colossales de la publicité !

## **Les éditeurs, de journaux ou de magazines, grands ou petits, ont tous largement profité du système pendant de longues années et ils portent, certes certains plus que d'autres, la responsabilité de la situation actuelle.**

La FILPAC CGT alerte depuis longtemps les pouvoirs publics et les éditeurs de la dégradation du système et de l'urgence à revoir les règles de distribution et de l'attribution des aides. Mais ceux-ci, tellement obnubilés par les effroyables ouvriers du Livre « marxistes/léninistes »

et leurs statuts prétendument responsables de tous les maux des NMPP / Presstalis n'ont pas voulu entendre nos avertissements. Ils ont tous préféré accepter les réformes fondées essentiellement sur le départ des salarié.e.s et des compétences de l'entreprise.

Notre diagnostic est clair : ces réformes n'ont pas pu fonctionner car elles ont été conçues de manière isolée sans prendre en considération les éléments d'un système plus large au service du pluralisme et de la liberté de la presse.

La presse écrite, radiophonique et audiovisuelle, appartient dans sa majeure partie à des milliardaires et à des banques. La réforme de la loi Bichet, votée en 2019, qui favorise les publications d'information politique et générale (IPG) va leur permettre d'affirmer encore leur pouvoir sur le traitement de l'information.

Il nous faut donc changer notre rapport à l'information en sortant de l'ancien paradigme de la presse écrite et construire immédiatement un plan d'urgence d'ensemble, si nous voulons sauvegarder nos valeurs républicaines et démocratiques pour préparer « le monde d'après ». Un monde où l'information redeviendra indépendante des pouvoirs de l'État et de l'argent. Un monde où nous pourrions renforcer et pérenniser toutes nos formes de presse, et pas seulement les IPG, et garantir tous les moyens d'une distribution pluraliste sur l'ensemble du territoire.

Les problèmes financiers de Presstalis sont aujourd'hui abyssaux et la crise de la presse, accentuée par la pandémie mondiale, nous oblige à revoir l'ensemble de nos méthodes de fabrication, d'impression et de diffusion.

Des solutions existent, elles nécessitent de casser la concentration capitaliste des médias aux mains de quelques grandes fortunes ; d'orienter les aides vers les titres qui en ont réellement besoin ; de susciter le développement et l'innovation éditoriale pour une plus grande proximité avec les lecteurs ; d'aider à la constitution de SCIC etc.

Notre presse - culturelle, politique, sociale, éducative, intellectuelle et émancipatrice - est une des plus riches du monde par sa diversité. Ne laissons pas passer cette chance de la sauver des appétits de ce capitalisme néolibéral en fin de vie. •

*« Dans un pays où règne ostensiblement le dogme de la souveraineté du peuple, la censure n'est pas seulement un danger, mais encore une grande absurdité.*

*Lorsqu'on accorde à chacun un droit à gouverner la société, il faut bien lui reconnaître la capacité de choisir entre les différentes opinions qui agitent ses contemporains, et d'apprécier les différents faits dont la connaissance peut le guider. La souveraineté du peuple et la liberté de la presse sont donc deux choses entièrement corrélatives : la censure et le vote universel sont au contraire deux choses qui se contredisent et ne peuvent se rencontrer longtemps dans les institutions politiques d'un même peuple. »*

(Alexis de Tocqueville - *De la démocratie en Amérique* - Extrait - 1848)

# FÉDÉRATIONS SYNDICALES EUROPÉENNES

# LES EMPLOYEURS DOIVENT FOURNIR

# DES MOYENS ADÉQUATS POUR PROTÉGER

# LES TRAVAILLEURS CONTRE LE COVID-19

## S'ASSURER QUE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE LE COVID-19 SONT DISPONIBLES SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL

### Argumentation pour les représentants syndicaux

Lorsque votre employeur refuse de fournir les équipements de protection essentiels, il peut sembler difficile de trouver les bonnes sources sur lesquelles fonder vos arguments. Heureusement, il existe trois directives européennes sur la protection de la santé et de la sécurité qui peuvent vous aider. Ces trois directives ont été transposées dans les législations nationales – les liens pour en savoir plus sont fournis ci-dessous.

Voici un bref aperçu de la législation préparée par l'ETF – consultez les documents liés ci-dessous pour obtenir des informations détaillées sur les différentes dispositions.

### DIRECTIVE-CADRE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (89/391/CEE)

Mesures nationales de transposition communiquées par les États membres concernant :

**Directive 89/391 / CEE du Conseil du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à encourager l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail**

**L'article 6** décrit les obligations générales de l'employeur. L'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et de la santé des travailleurs au travail ne doit pas être subordonnée à des considérations purement économiques.

L'employeur doit fournir des moyens adéquats pour protéger les travailleurs contre la COVID-19. On ne peut pas demander aux travailleurs de payer les équipements de protection.

L'employeur doit tenir compte de nouvelles circonstances – comme COVID-19 – pour organiser et assurer la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs.

L'employeur doit donner la priorité aux mesures de protection collectives sur les mesures de protection individuelles. Cela signifie que :

- Les activités doivent être évitées si elles ne sont pas nécessaires à la société et ne peuvent être menées à bien en toute sécurité ;
- Les activités qui doivent être menées à bien – comme le transport de denrées alimentaires, d'appareils médicaux, etc. – le travail doit être organisé différemment, en tenant compte des nouvelles circonstances – comme COVID-19 – et
- Dans tous les cas, des équipements de protection adéquats, un nettoyage régulier et efficace du lieu et des équipements de travail, etc. doivent être garantis.

**L'article 8** concerne le danger grave et imminent et constitue un outil important pour les actions syndicales lorsque les employeurs n'adoptent pas les mesures adéquates. Il stipule que les travailleurs qui quittent leur poste de travail en cas de

danger grave, imminent et inévitable ne peuvent faire l'objet de représailles et doivent être protégés contre toute conséquence néfaste et injustifiée.

Sur la base de cet article, les travailleurs des centres logistiques amazoniens ont arrêté le travail dans plusieurs pays de l'UE !

*Un État membre peut-il supprimer les responsabilités de l'employeur ?*

Oui, dans certains cas !

**L'article 5**, paragraphe 4, affirme qu'un État membre peut – mais n'est en aucune façon automatiquement obligé – adapter la responsabilité de l'employeur. L'employeur est donc responsable tant que l'État membre concerné ne s'est pas engagé à faire autre chose.

### DIRECTIVE CONCERNANT LES PRESCRIPTIONS MINIMALES DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ POUR L'UTILISATION PAR LES TRAVAILLEURS D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE SUR LE LIEU DE TRAVAIL (89/656/CEE)

Mesures nationales de transposition communiquées par les États membres concernant :

**Directive 89/656 / CEE du Conseil du 30 novembre 1989 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs d'équipements de protection individuelle sur le lieu de travail (troisième directive individuelle au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391 / CEE)**

**Équipement de protection individuelle :** tout équipement destiné à être porté ou tenu par le travailleur pour le protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de mettre en danger sa sécurité et sa santé au travail, ainsi que tout complément ou accessoire conçu pour répondre à cet objectif. L'équipement de protection doit être fourni gratuitement, et l'employeur doit s'assurer qu'il est en bon état de fonctionnement et d'hygiène. Des informations détaillées sont disponibles à **l'article 4**.

Les travailleurs et/ou leurs représentants doivent être informés de toutes les mesures relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs lorsque des équipements de protection individuelle sont utilisés par les travailleurs sur le lieu de travail.

### DIRECTIVE SUR LES AGENTS BIOLOGIQUES AU TRAVAIL (2000/54/CE)

Mesures nationales de transposition communiquées par les États membres concernant :

**Directive 2000/54 / CE du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2000 relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail (septième directive individuelle au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89 / 391 / CEE)**

Les dispositions de base de cette directive s'appliquent que l'agent biologique ait été classé ou non ! – Le COVID-19, par exemple, n'est pas classé dans l'annexe de la directive. Lorsqu'il est probable que des travailleurs soient exposés à des agents biologiques au travail, les employeurs doivent procéder à une évaluation des risques. Si cette évaluation révèle un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs, l'exposition doit être évitée. Lorsque l'exposition ne peut être évitée, le risque d'exposition doit être réduit au minimum nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Les mesures que les employeurs doivent prendre à cet effet comprennent des mesures de protection collective et individuelle, ainsi que des mesures d'hygiène. Des informations détaillées sont disponibles aux **articles 3 et 6**.

### LA LÉGISLATION DE QUEL ÉTAT MEMBRE EST PERTINENTE EN CAS DE DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS ?

La directive sur l'emploi des travailleurs décrit les obligations des employeurs.

Mesures nationales de transposition communiquées par les États membres concernant :

**Directive 96/71 / CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services**

L'article 3, paragraphe 1, point E, stipule que l'entreprise d'envoi est responsable du respect des conditions concernant notamment « la santé, la sécurité et l'hygiène au travail » dans l'État membre où le travail est effectué. •

**INTERNATIONAL / FIOM-CGIL (ITALIE) • MWB-FGTB (BELGIQUE) • CENTRALE GÉNÉRALE FGTB (BELGIQUE) • FTM-CGT (FRANCE) • FNME CGT (FRANCE) • CCOO INDUSTRIE (ESPAGNE) • UNITE (ROYAUME-UNI) • POEM (GRÈCE) • DISK – BIRLESİK METAL (TURQUIE) • FIEQUIMETAL (PORTUGAL) • FILPAC-CGT (FRANCE) • OGBL (LUXEMBOURG)**

# LA LUTTE DOIT S'INTENSIFIER !

29 avril 2020

**Le 1<sup>er</sup> mai, les travailleuses et travailleurs du monde entier descendent traditionnellement dans la rue et réclament, de manière festive le temps d'une journée, l'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération.**

**L**e 1<sup>er</sup> mai, les travailleuses et travailleurs se souviennent et commémorent les combats de leurs prédécesseurs qui, parfois au péril de leur vie, se sont battus pour conquérir de nouveaux droits sociaux : la journée des 8h, le repos dominical, les premiers congés payés ou encore les caisses d'assurance-maladie.

Le Covid-19 et les règles de confinement qui l'accompagnent obligent, notre 1<sup>er</sup> mai sera totalement inédit, cette année ! Pas de défilé, pas de rassemblement militant, pas de discours. Se mobiliser face à l'offensive des forces rétrogrades et ultralibérales !

Le coronavirus s'est répandu partout à travers le monde. Tous les jours, les médias de la terre entière nous exposent les chiffres des personnes touchées, hospitalisées, placées en soins intensifs ou décédées. Les images sont douloureuses, insupportables et inacceptables. Dans les premiers temps, la plupart de nos dirigeants politiques, la main sur le cœur, nous ont affirmé que rien ne serait comme avant, que demain les choses changeront. Les plus libéraux de nos dirigeants ont mis en cause explicitement le modèle économique libéral et mondialisé.

Le marché s'est non seulement révélé impuissant face aux besoins que nécessitait la crise mais pire encore a-t-il précipité l'incapacité des États à affronter la crise. Et ce sont ces mêmes libéraux et grands patrons qui se sont tournés encore une fois vers la puissance publique pour les sauver ! Ils voulaient toujours moins d'État mais lorsque ça va mal, là ils sont d'accord pour plus d'État ! La crise actuelle a montré le grand retour de l'État interventionniste et de l'État providence.

Mais tout cela n'a pas duré longtemps ! De l'impérieuse nécessité du début de sauver les vies, on est passé à l'impérieuse nécessité de sauver l'économie ! Les plans de reprise d'activité des entreprises montrent clairement aujourd'hui que la priorité a radicalement changé. Reprendre le travail est la priorité et la santé des travailleurs passe réellement au second plan !

Pire encore les grands patrons et les ultra-libéraux ont ressortis leurs vieilles lunes. Déjà les projets de restructurations, de délocalisations, de licenciements sont esquissés. Mais ces forces obscures revendiquent partout dans le monde la remise en cause de toutes les réglementations sociales. Ils veulent porter atteinte aux congés payés, augmenter le temps de travail, geler les salaires !

Les charognards du capital sont à la manœuvre et les beaux discours du début sont déjà jetés aux orties !

Cette crise a révélé l'incurie de tous nos politiques. Elle a révélé les conséquences des politiques libérales sur les services publics et les systèmes de santé ainsi que les résultats meurtriers de la répartition inégale des richesses et donc l'absolue nécessité d'imposer le capital et les grandes fortunes. Cette crise a révélé les dangers de l'économie mondialisée ! Cette crise a montré l'inutilité de l'Europe d'aujourd'hui et son incapacité à remettre en cause ses choix politiques et économiques !

Aujourd'hui la réponse du capital c'est : « surtout ne changeons rien ! »

Pour les signataires de ce texte, c'est indiscutable, les choses doivent changer radicalement et durablement ! Il faut revenir sur la mondialisation irréflichte. Il faut revenir sur la dérégulation, la remise en cause des services publics ! Partout en Europe les grands patrons ont obtenu la remise en cause des instances représentatives chargées de la santé et sécurité ! La crise sanitaire doit désormais les contraindre à revenir en arrière et à renforcer les pouvoirs de ces instances ! Il faut revenir aux fondements de l'Etat Providence, cet Etat protecteur des plus faibles et régulateur de l'économie !

La redistribution des richesses et des revenus pour tous est essentielle. La relocalisation des productions devient incontournable, le renforcement des services publics devient incontournable... repenser et reconstruire notre société devient enfin incontournable !

Sans rapport de force syndical, aucun politique ne tirera les leçons de cette crise sanitaire ! Il nous revient de les contraindre par la lutte et notre mobilisation !

**1<sup>er</sup> mai 2020 : Intensifier la lutte pour gagner notre avenir !**

Marquons par ce 1<sup>er</sup> mai notre volonté collective, partout en Europe, de changer les choses, de combattre ces forces rétrogrades qui nous ont menés dans le mur et qui veulent nous y renvoyer !

**Luttons contre la mobilisation du capital. Ce capital qui se mobilise contre les travailleurs !**

**Nous pouvons changer le monde, nous devons changer le monde ! Il est temps de construire notre avenir ! •**

FIOM-CGIL (Italie) : Francesca Re-David • Secrétaire Générale  
Métallos MWB-FGTB (Belgique) : Hillal Sor, Secrétaire Général & Jean Michel Hutsebaut, Secrétaire Général Adjoint • Centrale Générale FGTB : Sébastien Dupanloup, Secrétaire fédéral • FTM-CGT (France) : Frédéric Sanchez, Secrétaire Général • FNME CGT (France) : Sébastien Menesplier, Secrétaire Général • CCOO Industrie (Espagne) : Agustin Martin Martinez, Secrétaire Général • UNITE (Royaume-Uni) : Tony Burke, Assistant Secrétaire Général • POEM (Grèce) : Dimitris Tsokas, Président • DISK - BIRLESIK METAL (Turquie) : Adnan Sedaroglu, Président • FIEQUIMETAL (Portugal) : Rogério Silva, Secrétaire Général • FILPAC-CGT (France) : Patrick Bauret, Secrétaire Général • OGBL : Jean-Claude Bernardini, Secrétaire Général

## ALLIANCE, D'ACCORD... MAIS AVEC QUI ?

À grand renfort de publicité dans l'entreprise *La Provence*, la fédération FO du livre, le SNPEP et le syndicat FO La Provence nous apprennent qu'ils ont été reçus par l'APIG (Alliance de la presse d'information générale) le lundi 9 mars pour « poursuivre les négociations » sur « une nouvelle mouture du Plan filière » « pour une finalisation (...), espérée en fin d'année ».

**A**insi, alors que notre organisation syndicale représente la majorité absolue dans les branches tant de la presse quotidienne et hebdomadaire en régions, que de la presse quotidienne nationale

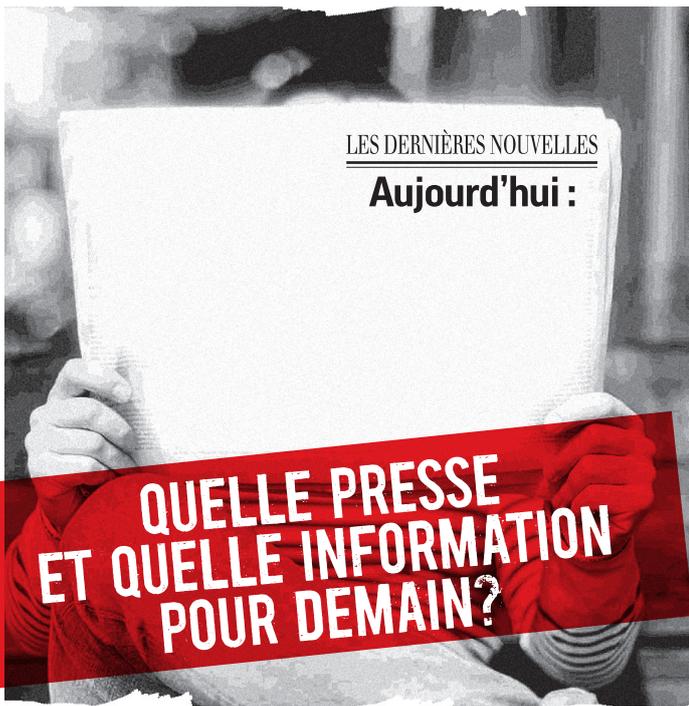
(plus de 50 %), les représentants de l'APIG auraient choisi de négocier l'avenir de nos entreprises et de nos emplois avec un syndicat minoritaire (moins de 9 %) !?

Le 9 avril dernier, nous avons interrogé à ce sujet la direction de l'Alliance. Le silence méprisant qui a suivi tend à démontrer que les éditeurs ont décidé de se passer de notre organisation syndicale pour mener cette négociation.

Pourtant, la FILPAC CGT avait été invitée par les éditeurs de presse nationale, régionale et départementale dans leurs locaux du 13<sup>e</sup> arrondissement parisien, le 20 novembre 2019. Pour cette première rencontre, nous étions représentés par **Patrick Bauret**, notre secrétaire général, accompagné de **Damien Dhont** (groupe Rossel-Voix du Nord), **Pascal Fiette**, (groupe Ebra), **Marc Jarnoux**, (groupe SIPA-Ouest-France) et **Pascal Le Boulch**, tous membres de la direction fédérale de la FILPAC CGT.

Du côté patronal, la délégation était composée de **Jean-Michel Baylet**, président-directeur général du groupe *La Dépêche* et président de l'Alliance, **Vincent David**, président du groupe PMSO président de la PHR, **Patrick Venries**, président du directoire du groupe *Sud-Ouest*, **Philippe Carli**, président du groupe Ebra-Pôle presse du Crédit Mutuel,





**Jérôme Gabreau**, DRH de *Ouest-France*, **Gabriel d'Harcourt**, directeur général délégué de *La Voix du Nord*, **Jérôme Mancellon**, directeur industriel et logistique du groupe *Les Échos-Le Parisien*, **Yves Bonnefoy**, directeur général adjoint du groupe *Le Télégramme* et président de la commission sociale de la presse en régions, **Bruno Hocquart de Turtot**, directeur général de la PHR et de l'Alliance, **Jean-Louis Pelé**, directeur général de *L'Équipe*.

Cette rencontre avait plusieurs buts. D'abord, notre fédération souhaitait vérifier que les deux parties travaillaient avec la même volonté d'élaborer une véritable convention collective du XXI<sup>e</sup> siècle pour la presse en régions.

Ensuite, nous voulions informer les éditeurs de notre intention de jouer pleinement notre rôle dans la mise en œuvre éventuelle d'un plan de filière.

Enfin, nous avons abordé d'autres points importants : l'accélération du regroupement des branches de toutes les

**La France a besoin d'un système de santé efficient et de matériels de protection, mais elle a aussi besoin d'un système d'information indépendant des pouvoirs de l'État et de l'argent !**

formes de presse ; l'avenir de la presse locale et régionale avec la mise en place de bases de données centralisées de l'information ; la liberté de la presse et la protection des sources ; la baisse de diffusion des titres de presse et son incidence sur l'avenir de nombreux sites d'impression ; la position de l'Alliance sur l'impression numérique ; l'avenir de la distribution de la presse et notamment de Presstalis ; les droits voisins et l'attitude agressive des GAFAM ; les aides à la presse ; la menace de fermeture programmée de Chapelle Darblay...

Pour les éditeurs, la convention collective doit être un moyen de baisser les coûts en s'attaquant au temps de travail, aux indemnités de départ, etc. Pour la FILPAC, elle doit rester le socle des droits sociaux fondamentaux des salarié.e.s et même représenter une avancée par rapport aux précédentes conventions, notamment en ce qui concerne l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Pour ce qui est du plan filière, Jean-Michel Baylet avait tenu à rappeler que l'Alliance – confédération de syndicats patronaux – n'était pas compétente sur les sujets sociaux. Pour lui, cet organe lobbyiste servirait uniquement à réclamer l'aide de l'État, notamment concernant les mutualisations et les rationalisations d'impression, ainsi que le développement du numérique. À propos de la distribution de la presse, il indiquait que les éditeurs observaient avec attention les évolutions actuelles et à venir.

En fin de réunion et après avoir pris acte de nos désaccords, l'Alliance avait réaffirmé que la FILPAC CGT, du fait de sa large représentativité, resterait l'interlocuteur privilégié pour discuter de toutes les évolutions des entreprises et des métiers du secteur.

Nous constatons aujourd'hui que l'Alliance a changé d'avis et qu'elle tente de contourner notre organisation syndicale en traitant avec un syndicat plus enclin à négocier – à la baisse ! – les droits des salarié.e.s, contre un peu de « visibilité » dans une entreprise où il lui reste encore un soupçon d'audience.

La FILPAC CGT a toujours été ouverte aux négociations et elle a démontré au fil des ans qu'elle était un interlocuteur fiable et responsable. Mais, elle tient à avertir les éditeurs de presse qu'elle n'acceptera leur passage en force, ni au niveau des branches, ni à celui des entreprises. Ses syndicats useront de tous les moyens nécessaires afin de leur rappeler, s'il en est besoin, qui est leur interlocuteur incontournable.

Il est par ailleurs évident que la pandémie actuelle et la crise sanitaire et sociétale qu'elle génère, changent en profondeur notre rapport à l'information. Loin d'un plan de filière, ne cherchant qu'à sauvegarder l'ancien paradigme de la presse écrite grâce à des plans sociaux et des aides de l'État, c'est véritablement un plan d'urgence qu'il faut mettre en œuvre. La France a besoin d'un système de santé efficient et de matériels de protection, mais elle a aussi besoin d'un système d'information indépendant des pouvoirs de l'État et de l'argent !

Pour préparer ce monde d'après, où doivent continuer de prévaloir nos valeurs républicaines et démocratiques, nous devons renforcer et pérenniser toutes nos formes de presse et garantir tous les moyens d'une distribution pluraliste sur l'ensemble du territoire.

Pour relever ce défi, la FILPAC CGT proposera à tous ses interlocuteurs, ainsi qu'à tous les acteurs concernés par ce plan d'urgence pour la presse et l'information, de travailler paritairement et avec l'aide de l'État à son élaboration. •